

5. *Recommande* à l'Assemblée générale de prendre les dispositions budgétaires adéquates à cet effet ;

6. *Demande instamment* que les plus grands efforts soient faits afin d'augmenter les contributions au Fonds spécial des Nations Unies et au Programme élargi d'assistance technique.

1127^e séance plénière,
21 juillet 1960.

775 (XXX). Rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction du rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial (troisième et quatrième sessions)¹¹ ainsi que du rapport annuel du Directeur général du Fonds spécial pour l'année civile 1959¹².

1131^e séance plénière,
26 juillet 1960.

776 (XXX). Aperçus à court terme de la situation économique mondiale

Le Conseil économique et social.

Rappelant sa résolution 690 C (XXVI) du 31 juillet 1958, par laquelle il avait prié le Secrétaire général de préparer et de publier, avec la plus grande fréquence possible, une évaluation à jour de la situation économique mondiale et des perspectives à court terme,

1. *Prend acte avec satisfaction* des propositions du Secrétaire général¹³ prévoyant la publication d'une revue statistique trimestrielle sur l'évolution de la situation économique mondiale, ainsi que de ses plans visant à améliorer progressivement cette publication ;

2. *Prie* le Secrétaire général de continuer à passer en revue périodiquement la documentation disponible à cet effet et de prendre ou de suggérer toutes mesures propres à l'améliorer.

1132^e séance plénière,
3 août 1960.

777 (XXX). Projections

Le Conseil économique et social.

Rappelant sa résolution 741 (XXVIII) du 31 juillet 1959 et la résolution 1428 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959,

Considérant qu'il est souhaitable de poursuivre les efforts entrepris sur le plan national et international afin d'améliorer les techniques et la valeur des projections dans les domaines économique et social,

Tenant compte des propositions faites en vue d'adopter des mesures qui permettent d'établir, en se fondant sur

diverses hypothèses, des projections concernant certains des phénomènes économiques internationaux les plus importants pour des périodes de moyenne et de longue durée,

Conscient du fait que l'Organisation des Nations Unies, et notamment les commissions économiques régionales, ainsi que les institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales disposent de nombreux experts et qu'une œuvre abondante continue d'être réalisée dans ce domaine au sein des commissions et des institutions, et notant à cet égard la convocation récente d'une seconde réunion d'experts d'institutions intergouvernementales,

Tenant compte de l'examen auquel la Commission du commerce international des produits de base a procédé, dans son rapport sur sa huitième session¹⁴, concernant les possibilités d'établir des projections de la demande et de l'offre internationales de produits de base, du fait que cette commission a demandé qu'un rapport sur l'état d'avancement des travaux lui fût présenté à sa neuvième session, de la proposition de cette commission aux termes de laquelle le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pourrait préparer des études-témoins concernant un petit nombre de produits non agricoles avant d'entreprendre un plus ample programme de travail, et de la proposition aux termes de laquelle pourrait être convoquée une session commune de la Commission du commerce international des produits de base et du Comité des produits de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin d'étudier notamment un rapport sur les perspectives de la demande et de l'offre de produits de base,

Considérant que le principal objectif immédiat en ce qui concerne l'établissement de projections sur une base internationale pour des agrégats d'activité économique et pour leurs parties composantes doit être de se rapprocher de la solution des problèmes de méthode, de comparabilité et de collationnement, ainsi que de remédier aux insuffisances des données.

1. *Prend acte* du rapport préliminaire du Secrétaire général sur l'évaluation des projections économiques à long terme¹⁵, y compris les réponses des gouvernements, des institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales au questionnaire établi par lui au sujet de ces projections¹⁶ ;

2. *Invite* le Secrétaire général à intensifier son action dans le domaine des projections économiques et sociales, et notamment ses travaux en vue de réunir, de normaliser et d'utiliser les données pertinentes, ainsi que de mettre au point des techniques permettant d'établir des projections à moyen terme et à long terme en recourant dans toute la mesure possible aux services des experts dont l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres organes internationaux compétents disposent actuellement ;

¹¹ *Ibid.*, trentième session, Supplément n° 11 (E/3398).

¹² E/3401 et Corr.1.

¹³ *Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Annexes*, points 2 et 4 de l'ordre du jour, documents E/3391 et Add.1.

¹⁴ *Ibid.*, trentième session, Supplément n° 6 (E/3383).

¹⁵ *Ibid.*, trentième session, *Annexes*, points 2 et 4 de l'ordre du jour, document E/3379.

¹⁶ E/3379/Add.1 à 6.

3. *Autorise* le Secrétaire général à convoquer telles réunions d'experts appartenant à des groupes représentatifs de pays qu'il estimera appropriées afin de poursuivre l'étude critique des techniques de projections à moyen terme et à long terme, particulièrement dans le domaine économique ;

4. *Recommande* que les commissions économiques régionales poursuivent leurs activités dans ce domaine, en particulier en encourageant et en aidant les gouvernements des Etats qui en sont membres à élaborer et à leur fournir des renseignements concernant les projections et en prenant des dispositions pour donner des avis techniques appropriés et pour réunir des données ;

5. *Invite* les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées à collaborer avec le Secrétaire général, les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales, en prenant les mesures propres à améliorer leurs techniques de projections, en fournissant des renseignements sur les méthodes, les hypothèses et les projections utilisées dans leurs pays respectifs et en participant aux cycles d'étude et aux autres réunions qui se tiendront afin d'améliorer le nombre et la qualité des projections nationales et internationales de caractère économique et social.

*1132^e séance plénière,
3 août 1960.*

778 (XXX). Renforcement et développement du marché mondial et amélioration des conditions d'échange pour les pays économiquement sous-développés

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 1421 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959, intitulée : « Renforcement et développement du marché mondial et amélioration des conditions d'échange pour les pays économiquement sous-développés »,

Rappelant en outre la résolution 6 (XV) de la Commission économique pour l'Europe, en date du 5 mai 1960, intitulée : « Amélioration des techniques du commerce extérieur »¹⁷,

Persuadé que l'expansion du commerce international stimulerait le progrès et le développement dans l'ordre économique et social,

Reconnaissant que le commerce international est l'une des formes importantes de la coopération économique internationale et qu'il importe de favoriser des conditions propices au développement de ce commerce,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport préliminaire du Secrétaire général sur les moyens propres à favoriser une plus large coopération commerciale entre les Etats¹⁸;

¹⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément n° 3 (E/3349), troisième partie.

¹⁸ *Ibid.*, trentième session, Annexes, points 2 et 4 de l'ordre du jour, document E/3389.

2. *Attend avec intérêt* le second rapport envisagé dans ce document ainsi que le rapport de la Commission économique pour l'Europe relatif aux études demandées dans la résolution 6 (XV) de ladite Commission.

*1132^e séance plénière,
3 août 1960.*

779 (XXX). Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie (énergie solaire, énergie éolienne, énergie géothermique)

Le Conseil économique et social,

Considérant l'importance qui s'attache à exploiter de nouvelles sources d'énergie, afin de les utiliser notamment dans les pays insuffisamment développés qui manquent de ressources en formes classiques d'énergie pour développer leur économie,

Sachant que des progrès considérables ont été réalisés dans l'utilisation de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et de l'énergie géothermique,

Rappelant ses résolutions 653 III (XXIV) du 26 juillet 1957 et 710 A (XXVII) du 17 avril 1959, et notamment la décision qu'il a prise de convoquer une conférence des Nations Unies sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les mesures préparatoires prises en vue de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie¹⁹,

Ayant pris connaissance de l'offre faite par le Gouvernement de l'Italie d'accueillir la conférence,

1. *Félicite* le Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté et prend note avec satisfaction des résultats des réunions d'experts sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique²⁰ ;

2. *Approuve* les dispositions que le Secrétaire général a proposé de prendre en vue de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur lesdites formes d'énergie, du 21 au 31 août 1961 ;

3. *Accepte avec satisfaction* l'offre faite par le Gouvernement de l'Italie d'accueillir la Conférence ;

4. *Appelle l'attention* des gouvernements des Etats Membres et tout spécialement celle des gouvernements des pays insuffisamment développés sur les facilités que leur offre le programme d'assistance technique des Nations Unies pour l'octroi de bourses et d'autres formes d'assistance qui leur permettraient de tirer profit de la Conférence ;

5. *Invite* le Secrétaire général à faire rapport au Conseil lors de sa trente-troisième session sur les travaux et les résultats de la Conférence.

*1132^e séance plénière,
3 août 1960.*

¹⁹ *Ibid.*, documents E/3371 et Add.2.

²⁰ E/3371/Add.1.